



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016
DELIBERATION N° : 2016.04.14

OBJET : GRDF - RAPPORT D'ACTIVITE 2015

NOMENCLATURE : 8 – Domaines de compétences par thèmes / 8.4 – Aménagement du territoire

Date de convocation :
6 Juillet 2016
Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Représentés : 09

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

L'an deux mil seize, le DOUZE JUILLET à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – J.C.AILLOT – G.A.FLEURY – G.CLEMENSON – A. DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint H.FAURE – C. ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – M.C.FOLIO – L. BUFFA – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés non représentés : C.MAFFRE par A. DEL BASSO / M.CHRETIEN par J.C. AILLOT / G.RATAJEZAK par H. FAURE / A. SCIACQUA-LERIDON par S.CAPPEAU-FREJABUE / S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / E.CRETIN-RAFFET par G.A.FLEURY / A.PERIN par C. ORTIZ / S.TRIBOLET par T. VERMEILLE / F.LONG par L.CHAVANY

Secrétaire de séance : Laurence CHAVANY

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Dans le cadre des concessions de distribution publique du gaz, le concessionnaire, en l'occurrence GRDF (Gaz Réseau Distribution France), doit remettre tous les ans un compte rendu d'activité. La production d'un tel document doit être ressentie comme un moyen d'information du public et une explication du mode de fonctionnement du service.

La distribution de gaz est régie par un contrat de concession, entre la commune et GRDF, rendu exécutoire le 25 Septembre 1995 pour une durée de 30 ans.

Cela concerne, pour la Commune, 424 clients (contre 409 l'année passée) pour 15 647 m de réseaux (contre 15 555 en 2014).

Le compte rendu fait état :

- des données de la concession (redevances, développement, interventions, inventaire du patrimoine...)
- des données qui concernent l'unité locale de GRDF sur le département

A noter : une redevance annuelle de fonctionnement dite R1 de 2 439 € en 2015 contre 2 419 € pour 2014.

A présent, le Conseil Municipal doit donner acte à M. le Maire de sa communication.

2016 - 

Envoyé en préfecture le 18/07/2016
Reçu en préfecture le 18/07/2016
Affiché le **18 JUIL. 2016**
ID : 084-218400562-20160712-2016_04_14-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 JUILLET 2016** **N° : 2016.04.14**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Martial QUESTA, Adjoint aux travaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte rendu annuel 2015 de concession du service GRDF,

VU la commission d'urbanisme du 7 Juillet 2016,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- 1° - APPROUVE** la présentation de M. le Maire portant sur le compte rendu annuel 2015 de concession du service GRDF.
- 2° - CHARGE** M. le Maire de la publication dudit rapport.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 13 juillet 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 20 / 07 / 2016 à :

La D.S.T.